

3DESCARTES

Société par actions simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : 3, rue Barjot

49300 CHOLET

909 155 558 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre,
Le Dix-Sept Juin,
A Onze Heures,

Les associées de la Société 3DESCARTES se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation adressée à chaque associée.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

L'Assemblée est présidée par la Société RODRIGUEZ INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur Loïc RODRIGUEZ, en sa qualité de Présidente de la Société.

La Société LOMBARD INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur Hugues LOMBARD est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes possèdent la totalité des 100 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associées,
- la feuille de présence et la liste des associées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,

HL LN

- Augmentation du capital social d'une somme de 20 000 euros par incorporation de réserves et création de 20 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux associées,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 100 euros, divisé en 100 actions de d'un euro chacune, entièrement libérées, d'une somme de 20 000 euros pour le porter à 20 100 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur le compte « Autres Réserves », figurant pour une somme de 47 112,02 euros au passif du dernier bilan approuvé ce jour, après affectation du résultat.

Cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 20 000 actions nouvelles d'un euro chacune attribuées gratuitement aux associées au prorata de leur participation dans le capital social.

Les actions nouvelles seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 7 et 8 des statuts :

« ARTICLE 7 - APPORTS »

1°) Lors de la constitution de la société, il a été fait l'apport en numéraire d'une somme CENT EUROS, ci 100,00 €

2°) Aux termes de délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2024 le capital a été augmenté d'un montant de VINGT MILLE EUROS par incorporation de réserves, ci 20 000,00 €

Total égal au montant du capital social **20 100,00 €**

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **VINGT MILLE CENT EUROS (20 100 €)**.

Il est divisé en **VINGT MILLE CENT (20 100) actions d'UN EURO (1 €)** chacune, de même catégorie, souscrites et libérées en totalité. »

HL LH

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

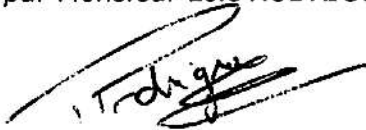
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente

*La Société RODRIGUEZ INVESTISSEMENT
Représentée par Monsieur Loïc RODRIGUEZ*



La Secrétaire

*La Société LOMBARD INVESTISSEMENT
Représentée par M. Hugues LOMBARD*



HL LR